Les Plumes

Journal mensuel de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
Août 2021

Du 2 au 5 septembre 2021

Parc Bernard-Péloquin

ANNULÉ

PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 13 SEPTEMBRE 2021, À 20 H À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

MICHEL AUCOIN

Maire

maire@saintevictoiredesorel.qc.ca

- Régie d'aqueduc
- Représentant à la MRC
- Sainte-Victoire en Fête

RÉJEAN CHAMPAGNE, conseiller

- Environnement
- Sécurité civile et comité intermunicipal du service d'incendie
- Voirie

RICHARD GOUIN, conseiller

- Urbanisme
- Politique culturelle régionale

HÉLÈNE ETHIER, conseillère

- Ruralité

MARTIN COURNOYER, conseiller

- Environnement - Bibliothèque
- Urbanisme - Minéraux Mart
- Voirie - Ruralité
- Politique familiale (RQF) et des aînés (RQFA) - Loisirs
- Sécurité civile et comité intermunicipal du service d'incendie
- Sainte-Victoire en Fête

MICHEL ROY, conseiller

- Sainte-Victoire en Fête
- Régie d'aqueduc (substitut)
- Ressources Humaines
- Loisirs
- Voirie

PASCALE POULIN, conseillère

- Bibliothèque
- Ressources Humaines
- Sainte-Victoire en Fête
- Loisirs
- Politique familiale (RQF)
- et des aînés (RQFA)

Directrice générale, secrétaire-trésorière

STEPHANIE DUMONT

POSTE 232

sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau

MÉLISSA PELLETIER

POSTE 224

mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration

NATHALIE GIRARD

POSTE 221

ngirard@saintevictoiredesorel.qc.ca

Technicienne en loisir

BIANKA PROVENÇAL

POSTE 228

bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur municipal

DANIEL COUTU

POSTE 231

dcoutu@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment

XAVIER RAJOTTE

POSTE 223

xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

MOT DU MAIRE

ÉDITION 36-08

SAINTE-VICTOIRE EN FÊTE - ANNULATION

C'est avec beaucoup d'émotion que le comité organisateur de Sainte-Victoire en Fête a pris la décision d'annuler l'événement prévue du 2 au 5 septembre 2021. Ayant travaillé très fort afin de réaliser cette fête qui voulait souligner le retour vers la normalité annoncé au début de l'été, le comité à dû prendre cette dure décision, notamment pour préserver la santé des visiteurs.

Avec la hausse des cas, la fulgurante arrivée du variant et les nombreuses contraintes sanitaires en place, notamment en lien avec l'instauration du passeport vaccinal, il était plus sécuritaire de reporter l'événement d'une autre année.

Le comité organisateur espère pouvoir offrir aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel leur 10e édition haute en couleur à l'été 2022, dans un contexte sécuritaire où tous pourront célébrer la joie de se retrouver ensemble.

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de réfections du pont dans le rang Prescott sont débutés et ils s'étireront jusqu'en décembre. Aussi, les travaux sur la montée Sainte-Victoire dureront encore jusqu'à la mi-septembre.

Malgré les inconvénients que cela apporte aux citoyens, je tiens vous remercier pour votre patience. Ces travaux nécessaires amèneront de grandes améliorations pour les années à venir.

BUDGET PARTICIPATIF 2021

Il est maintenant temps de déposer vos projets, dans le cadre du budget participatif 2021.

Votre conseil municipal a prévu un montant de 5 000$ pour des projets soumis par des citoyens. Il s'agit d'une occasion unique de vous impliquer dans le développement et les activités de votre municipalité.

Tous les citoyens, peu importe l'âge, sont invités à participer!

RENTRÉE SCOLAIRE

L'été tire à sa fin, ce qui signifie que les enfants seront de retour sur les bancs d'école. Cela signifie aussi le retour des autobus scolaires sur le territoire. Je vous demande d'être prudents et de respecter la sécurité. Je souhaite bonne rentrée et bonne année scolaire à tous!

Michel Aucoin, Maire

Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 9 août 2021, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mme Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, Martin Cournoyer et Michel Roy tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour

1- Moment de réflexion

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

4- Comptes

5- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 153 000 $ qui sera réalisé le 19 août 2021

6- Résolution d'adjudication, règlement d'emprunt 388-20

7- Aqueduc montée Sainte-Victoire, décompte progressif no.2

8- Nomination d'un enchérisseur dans le cadre des ventes pour taxes 2021

9- Nomination d'une signataire, vente de terrains sur la rue Solange-Cournoyer

10- Festival Country 2021, protocole d'entente

11- Courses sur neige, protocole d'entente pour l'événement de l'hiver 2022

12- Lignage des rues

13- Protocole d'entente pour l'achat d'espaces publicitaires, bandes de patinoire Jean-Morin

14- Adoption du Règlement 394-21 modifiant le règlement 369-18 en matière de délégation de pouvoir pour les dépenses des employés municipaux

15- Premier projet de règlement # 395-21 modifiant le règlement de zonage # 290-06

16- Avis de motion – Projet de règlement # 396-21 concernant la rémunération du personnel électoral, élections du 7 novembre 2021

17- Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

18- Appel de projets citoyens – Budget participatif 2021

19- Remplacement d'un ordinateur, bureau administratif

- Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, demande d'autorisation pour circuler sur les routes municipales

21- Autorisation de passage, Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

22- Loisir – Budget du Dek hockey et du soccer, et party de fin d'année du soccer

23- Réfection des accotements du rang de la Basse

24- Correspondance

25- Varia

- Félicitations à l'inspecteur municipal

26- Période de questions (20 minutes)

27- Levée de l'assemblée

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3- Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le procès-verbal du 5 juillet 2021 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4- Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 9 AOÛT 2021

	Budget 2021	Période	Cumulatif
Administration générale	724 438 $	28 033.39 $	373 311.29 $
Sécurité publique	615 245 $	29 899.52 $	348 029.32 $
Enlèvement de la neige	169 600 $	- $	106 508.76 $
Voirie et réseau routier	294 030 $	31 064.53 $	179 321.73 $
Hygiène du milieu	918 562 $	27 648.57 $	223 708.36 $
Urbanisme, développement & logement	135 400 $	24 407.97 $	76 986.62 $
Loisirs & culture	273 395 $	32 185.54 $	152 130.47 $
Immobilisation			
Loisirs	58 500 $	5 465.55 $	29 991.27 $
Voirie	243 500 $	- $	33 698.54 $
Administration	- $	- $	- $
Total	**3 432 670 $**	**178 705.07 $**	**1 523 686.36 $**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Permis :

2021-072 : Christian Desfossés – Rénovation résidentielle

2021-073 : André Huppé – Rénovation résidentielle

2021-074 : Steve Gélinas – Bâtiment accessoire (remise)

5- Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 153 000 $ qui sera réalisé le 19 août 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 153 000 $ qui sera réalisé le 19 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
388-20	1 246 912 $
388-20	906 088 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 388-20, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1) les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 août 2021;
2) les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3) les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4) les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5) CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6) CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7) CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. PIERRE-DE SAUREL
385, BOULEVARD POLIQUIN
SOREL-TRACY, QC
J3P 7V9

8) Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 388-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité.

6- Résolution d'adjudication, règlement d'emprunt 388-20

	Date d'ouverture :	9 août 2021		Nombre de soumissions :	3	
	Heure d'ouverture :	11 h		Échéance moyenne :	2 ans et 10 mois	
	Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		Date d'émission :	19 août 2021	
	Montant :	2 153 000 $				

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 388-20, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 août 2021, au montant de 2 153 000 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

494 000 $	0,55000 %	2022
501 000 $	0,70000 %	2023
509 000 $	0,90000 %	2024
88 000 $	1,10000 %	2025
561 000 $	1,25000 %	2026

Prix : 99,16000 Coût réel : 1,30821 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

494 000 $	0,50000 %	2022
501 000 $	0,70000 %	2023
509 000 $	0,90000 %	2024
88 000 $	1,15000 %	2025
561 000 $	1,30000 %	2026

Prix : 99,09500 Coût réel : 1,35295 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

494 000 $	0,50000 %	2022
501 000 $	0,75000 %	2023
509 000 $	0,95000 %	2024
88 000 $	1,20000 %	2025
561 000 $	1,35000 %	2026

Prix : 98,85525 Coût réel : 1,48560 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 153 000 $ de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

7- Aqueduc montée Sainte-Victoire, décompte progressif no.2

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire avait été accordé à l'entreprise Excavation M. Leclerc inc., en vertu de la Résolution #42-21, selon un montant soumissionné de 1 637 611.92$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire ont fait l'été d'un décompte progressif no.2, approuvés par le maitre d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil accepte le décompte progressif no.2 tel que présenté par l'entrepreneur, relativement au remplacement de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel procède au paiement pour les travaux exécutés pour un montant de 298 385.56 $, toutes taxes incluses, à l'entreprise Excavation M. Leclerc. inc.

Adopté à l'unanimité.

8- Nomination d’un enchérisseur dans le cadre des ventes pour taxes 2021

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la directrice générale soit nommée pour agir à titre d’enchérisseuse pour le compte de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre des ventes pour taxes 2021;

QUE l’agente à l’administration soit nommée à titre d’enchérisseuse suppléante pour le compte de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre des ventes pour taxes 2021, advenant que la directrice générale ne puisse être présente.

Adopté à l’unanimité.

9- Nomination d’une signataire, vente de terrains sur la rue Solange-Cournoyer

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D’autoriser la directrice générale à signer les documents en lien avec la vente des terrains sur la rue Solange-Cournoyer, relativement à l’offre d’achat de BJR Construction Inc. (mandataire : Jonathan Bessett), pour les immeubles suivants :

Offre d’achat 04690 – Lot 6 154 618, au montant de 32 000 $

Offre d’achat 04467 – Lot 6 141 483, au montant de 32 000 $

Les montants sont en sus des taxes et frais applicables.

La directrice générale est autorisée à signer l’acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l’unanimité.

10- Festival Country 2021, protocole d’entente

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D’autoriser la tenue d’un événement de type Festival Country, organisé par M. Yvon Daunais, selon les modalités prévues au protocole d’entente en annexe de la présente résolution.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l’entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l’unanimité.

11- Courses sur neige, protocole d’entente pour l’événement de l’hiver 2022

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D’autoriser la tenue d’un événement de courses sur neige le samedi 5 février 2022, organisé par Courses sur neige, centre du Québec, selon les modalités prévues au protocole d’entente en annexe de la présente résolution.

M. Michel Aucoin, maire et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, sont autorisés à signer l’entente au nom de la Municipalité.

Adopté à l’unanimité.

12- Lignage des rues

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D’accepter la recommandation de l’inspecteur municipal et de refaire le lignage du rang de la Basse. Les travaux seront exécutés par l’entreprise Lignes Maska, aux tarifs suivants :

Ligne de rive (km)	1 Km	$230.00
Ligne continue, pointillée (km)	1 Km	$135.00
Ligne simple continue jaune (km)	1 Kilomètre	$230.00
LATEX-Ligne double continue jaune	1 kilomètre	$450.00
LATEX-Lignes double / pointillé jaune	1 kilomètre	$350.00

Adopté à l’unanimité.

13- Protocole d'entente pour l'achat d'espaces publicitaires, bandes de patinoire Jean-Morin

CONSIDÉRANT QUE la patinoire Jean-Morin, située au village de Sainte-Victoire-de-Sorel, permet la pratique d'activités toute l'année et connait un fort achalandage d'utilisateurs et de spectateurs;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises locales ont démontré un intérêt à conclure un partenariat avec la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour l'achat d'espaces publicitaires sur les bandes de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaiterait intégrer ce nouveau type de partenariat à ses activités existantes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE proposer aux entreprises les différents types de partenariats suivants :

PARTENARIAT	COÛT	ESPACE
Atome	300 $	Un panneau de 4x8 sur une bande (emplacement selon les disponibilités)
Peewee	350 $	Un panneau de 4x8 et une publicité Affaire dans le journal Les Plumes (valeur totale de 400$)
Junior	450 $	Un panneau de 4x8 et un partenariat Argent dans le cadre de Ste-Victoire en Fête (valeur totale de 500$)
Majeur	550 $	Un panneau de 4x8, une publicité Bronze dans le journal Les Plumes et un partenariat Argent dans le cadre de Ste-Victoire en Fête (valeur totale de 700$)
LNH	850 $	Un panneau de 4x8, une publicité Or dans le journal Les Plumes et un partenariat Or dans le cadre de Ste-Victoire en Fête (valeur totale de 1 400$)

D'adopter le protocole d'entente pour l'achat d'espaces publicitaires pour les bandes de la patinoire Jean-Morin, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

14- Adoption du Règlement 394-21 modifiant le règlement 369-18 matière de délégation de pouvoir pour les dépenses des employés municipaux

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, le Règlement #369-18 en matière de délégation de pouvoir pour les dépenses des employés municipaux, en vertu de l'article 961.1 du Code municipal du Québec (L.R.C. c. C-27.1), visant à déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que ce règlement soit mis en jour, afin d'encadres les nouveaux modes de paiement possibles pour les employés municipaux, dont notamment les paiements électroniques;

ATTENDU QU'en vertu quatrième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec, il est également prévu qu'une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 juillet 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

D'adopter le projet de règlement # 394-21 modifiant le règlement # 369-18 en matière de délégation de pouvoir pour les dépenses des employés municipaux, et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

L'article 2.1 concernant les dépenses autorisées pour la direction générale sera modifié comme suit :

SECTION 2 – DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DÉPENSES AUTORISÉES – DIRECTEUR GÉNÉRAL

ARTICLE 2.1 – DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général a le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent

règlement, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. **Le conseil autorise le directeur général à effectuer le paiement de ces dépenses par chèque, carte de crédit, paiement électronique ou tout autre moyen de paiement, jusqu'à concurrence de 2 000.00$ par mois.**

Le directeur général est autorisé à effectuer le paiement **par chèque, carte de crédit, paiement électronique ou tout autre moyen de paiement** pour des dépenses dites incompressibles ainsi que le paiement de toutes marchandises ou fournitures de bureau nécessaires aux opérations courantes de la municipalité et dont l'obtention ne peut être faite que contre paiement immédiat.

L'article 3.1 concernant les dépenses autorisées pour l'inspecteur municipal sera modifié comme suit :

SECTION 3 – DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DÉPENSES AUTORISÉES POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

ARTICLE 3.1 – DÉPENSES AUTORISÉES

L'inspecteur municipal a le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. **Le conseil autorise l'inspecteur municipal à effectuer le paiement de ces dépenses par chèque, carte de crédit ou tout autre moyen de paiement, jusqu'à concurrence de 2 000.00$ par mois.**

L'inspecteur municipal est autorisé à effectuer le paiement, **par chèque, carte de crédit ou tout autre moyen de paiement,** les dépenses dites incompressibles.

L'article 4.1 concernant les dépenses autorisées pour la direction générale sera modifié comme suit :

SECTION 4 – DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA TECHNICIENNE EN LOISIR

ARTICLE 4.1 – DÉPENSES AUTORISÉES

Toute dépense du service doit préalablement être approuvée par la direction générale.

Par la suite, la technicienne en loisir a le pouvoir d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel. **Le conseil autorise la technicienne en loisir à effectuer le paiement de ces dépenses par chèque, carte de crédit ou tout autre moyen de paiement, jusqu'à concurrence de 300$ par mois**.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

15- Premier projet de règlement # 395-21 modifiant le règlement de zonage # 290 -06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

ATTENDU que la demande de modification vise à agrandir la zone A-2 à même la zone Rm-1, de manière à inclure les lots 5 096 315 et 5 096 317 dans la zone A-2, où les habitations unifamiliales sont autorisées;

ATTENDU que les lots 5 096 315 et 5 096 317 sont adjacents au rang Nord, le long duquel on retrouve presque exclusivement des habitations unifamiliales;

ATTENDU que depuis 2005, seulement trois nouvelles maisons mobiles ont été installées dans la zone Rm-1;

ATTENDU que la popularité des maisons mobiles a grandement diminué au cours des dernières années;

ATTENDU qu'il y a peu de terrains en zone agricole bénéficiant d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la construction d'habitations unifamiliales;

ATTENDU que la modification proposée du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement # 395-21 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le feuillet 1 du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 290-06 est modifié par l'agrandissement de la zone A-2 à même la zone Rm-1, tel que montré par le plan d'accompagnement # 01-21.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

16- Avis de motion – Projet de règlement # 396-21 concernant la rémunération du personnel électoral, élections du 7 novembre 2021

M. le conseiller Martin Cournoyer donne avis de motion et dépose le projet de règlement # 396-21 concernant la rémunération du personnel électoral, pour les élections municipales du 7 novembre 2021.

PROJET DE RÈGLEMENT# 396-21 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable des Affaires municipales a établi, par règlement (Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux), un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses payables lors d'élections et de référendums municipaux (art. 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités);

CONSIDÉRANT QUE depuis l'exercice financier 2010, tout montant établi dans ce règlement est indexé d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui du ministre, et qu'aucune approbation n'est nécessaire dans le cas où la rémunération est supérieure à celle prévue par le tarif ministériel;

CONSIDÉRANT QU'un *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* a été adopté;

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID-19 rend plus difficile le recrutement de personnel et que le conseil municipal souhaite se prévaloir des meilleures chances de recruter du personnel compétent dans le cadre des élections prévues le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 août 2021;

PAR CONSÉQUENT,

Il est résolu unanimement

QUE le règlement **#** 396-21 concernant la rémunération du personnel électoral, élections du 7 novembre 2021 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété comme suit :

1) Préambule :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2) Application du règlement :

Le présent règlement est applicable pour la rémunération du personnel électoral lors des élections municipales générales prévues le 7 novembre 202l.

3) Rémunération du président d'élection :

Les dispositions du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* s'appliquent.

De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

4) Rémunération du secrétaire d'élection :

Les dispositions du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* s'appliquent.

De plus, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

5) Rémunération du personnel affecté aux commissions de révision :

Réviseur :	19.00 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Secrétaire :	19.00 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Agent réviseur :	17.50 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction

Toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle pour assister à une séance de formation.

Cette rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où il exerce sa fonction.

6) Rémunération du personnel affecté au scrutin :

Scrutateur :	17.50 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Secrétaire de bureau de vote :	17.00 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction
PRIMO et Aide-Primo :	17.50 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction
Président et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs :	17.00 $ pour chaque heure où il exerce sa fonction

Toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle pour assister à une séance de formation.

Cette rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où il exerce sa fonction.

7) Cumul de fonctions :

Toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée. Tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il exerce. S'il n'y a aucune rémunération qui a été établie, le membre du personnel électoral a droit à la rémunération convenue avec le président d'élection.

8) Retenues à la source

Toute rémunération versée en vertu du présent règlement est payée, déductions faites des sommes devant être retenues à la source, le tout tel que prescrit par la loi.

9) Clauses particulières :

Pour toutes les dispositions qui ne sont pas mentionnées dans le présent règlement, le *Règlement* s'applique.

10) Entrée en vigueur du règlement :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

17- Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel autorise la présentation du projet d'aménagement d'un toit au-dessus de la patinoire du parc Armand-Péloquin au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel désigne Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

18- Appel de projets citoyens – Budget participatif 2021

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis par des citoyens dans le cadre du budget participatif mis en place depuis 2019 ont connu un vif succès;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la reconduite du projet pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'avait pas encore été lancé cette année, étant donné la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est désormais en zone verte et que la réalisation des projets se révèle facilitée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De procéder à un appel de projets pour le budget participatif 2021, qui prévoit un montant de 5 000$ pour des projets soumis par des citoyens.

Les citoyens qui souhaitent participer doivent remplir le formulaire qui sera disponible au bureau municipal (517 rang Sud) ou sur le site web de la municipalité (www.saintevictoiredesorel.qc.ca).

Il n'y a pas de date limite et les projets seront acceptés tant qu'il y aura des sommes disponibles. Les projets retenus seront confirmés lors de la séance ordinaire du conseil municipal suivant la réception du formulaire, jusqu'à épuisement de l'enveloppe prévue.

Adopté à l'unanimité.

19- Remplacement d'un ordinateur, bureau administratif

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D’accepter la soumission d’ORDIGENI, tel que recommandé par Mme Caroline Morrison, coordonnatrice aux technologies de l'information de la MRC de Pierre-De Saurel, pour le remplacement d’un ordinateur défectueux au bureau administratif de la municipalité. Le montant s’élève à 2 493.80$ taxes incluses pour l’achat d’un ordinateur portable et des licences nécessaires.

Adopté à l’unanimité.

20- Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, demande d’autorisation pour circuler sur les routes municipales

Les membres du conseil prennent connaissance d’une lettre reçue du Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu, visant le renouvellement du droit de passage accordé en 2020-2021, les autorisant à circuler en bordure du rang Sud à partir de la limite de Sorel-Tracy jusqu’au 183 rang Sud et de traverser les rangs Prescott et St-Pierre.

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte la demande de renouvellement de l’entente pour l’année 2021-2022. Il est convenu que le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu devra fournir une copie d’assurances pour dégager la municipalité de toutes responsabilités et poursuites reliées à ses activités.

QUE le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu s’engage à installer la signalisation adéquate sur les sentiers, à en assurer l’entretien et à respecter la règlementation en vigueur.

Adopté à l’unanimité.

21- Autorisation de passage, Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D’autoriser les participants de l’événement de la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel le 21 août 2021.

La municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l’unanimité.

22- Loisir – Budget du Dek hockey et du soccer, et party de fin d'année du soccer

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le budget de fin de saison du Dek hockey et du soccer tel que présentés.

D'accorder un montant supplémentaire de 300 $ afin d'offrir des prix de présence aux enfants lors du party de fin d'année de soccer.

Adopté à l'unanimité.

23- Réfection des accotements du rang de la Basse

CONSIDÉRANT QUE le rang de la Basse sera prochainement asphalté par Pavage Maska, selon le contrat 2019-011;

CONSIDÉRANT QU'il serait possible d'élargir les accotements afin de favoriser le déplacement actif, notamment pour les cyclistes;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser le soumissionnaire du pavage à déposer une soumission pour la réfection des accotements du rang de la Basse;

D'autoriser l'inspecteur municipal à accepter toute soumission conforme, pour un montant maximal de 50 000 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

24- Correspondance :

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante est lue et prise en considération :

1) MRC de Pierre-De Saurel – Transmission de règlements :

- Règlement numéro 388-21 sur la gestion contractuelle dont copie à été transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal;

- Règlement numéro 339-21 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

2) CISSS Montérégie – Offre de matériel promotionnel de la vaccination en Montérégie

3) UPA Montérégie – Financement accepté du projet : Protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie : phase 2

4) CPTAQ – Dossier 433203, Accusé de réception

5) CPTAQ – Dossier 431955, Avis de conformité

25- Varia

Félicitations à l'inspecteur municipal

Le conseil municipal souhaite féliciter l'inspecteur municipal pour son excellent travail dans le cadre des travaux de réfection de l'aqueduc sur la montée Sainte-Victoire. Suite aux travaux d'excavation qui ont cours depuis le début de l'été, plusieurs bris d'aqueduc ont dû être réparés rapidement, et M. Daniel Coutu a toujours su se rendre disponible pour se présenter rapidement sur les lieux et mettre fin à la problématique de manière efficace.

Nous soulignons donc son dévouement pour la municipalité ainsi que la qualité de son travail, et nous le remercions pour sa précieuse contribution à la réalisation du projet de réfection de l'aqueduc dans la montée Sainte-Victoire, qui profitera à tous les citoyens pour de nombreuses années.

26- Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

27- Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC –

ADOPTION DU RÈGLEMENT #394-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #369-18 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LES DÉPENSES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Le conseil municipal à une séance ordinaire tenue le lundi 9 août 2021 a adopté le règlement #394-21 modifiant le règlement #369-18 en matière de délégation de pouvoir pour les dépenses des employés municipaux.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 517 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 16 août 2021.

STÉPHANIE DUMONT

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

Province de Québec
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC—
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 395-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors d'une séance tenue le 9 août 2021, le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement # 395-21 modifiant le règlement de zonage # 290-06 ».

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le lundi 13 septembre 2021, à 19h30, à la salle du Conseil municipal, située au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. Le projet de règlement # 395-21 a pour objet de modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage # 290-06, de manière à agrandir la zone agricole A-2 à même la zone de maisons mobiles Rm-1. La zone A-2 est située le long d'une partie du rang Nord et d'une partie du rang Rhimbault et est délimitée au nord par la limite de la Ville de Sorel-Tracy, au sud par les lots 4 130 215, 4 130 435, 4 131 031 et 4 131 331, à l'est par la rivière Pot-au-Beurre et à l'ouest par la limite de la Ville de Sorel-Tracy. La zone Rm-1 est située le long de la rue du Parc et est délimitée au nord par les propriétés situées du côté nord de la rue du Parc, au sud par les propriétés situées du côté sud de la rue du Parc, à l'est par le rang Nord et à l'ouest par le lot 4 130 454.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Dans le contexte de la pandémie, une consultation écrite est également offerte aux citoyens. Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel à l'adresse électronique sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca et/ou par courrier au 517, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec J0G 1T0, et ce, au plus tard le 13 septembre 2021 à midi. La directrice générale fera la lecture aux membres du Conseil de chacun des commentaires reçus.

Ce projet de règlement peut être consulté aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30, au centre administratif de la municipalité, situé au 517, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel ainsi que sur le site internet de la municipalité au http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 23ème jour du mois d'août de l'an deux mille vingt et un.

STÉPHANIE DUMONT

Directrice générale et secrétaire-trésorière

MRC DE Pierre-De Saurel

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Distribution des calendriers de collectes le 24 août par Publisac pour les résidents de Sorel-Tracy

Sorel-Tracy, le 17 août 2021 – Le calendrier de collecte des matières résiduelles de la MRC de Pierre-De Saurel, couvrant la période d'octobre 2021 à décembre 2022, sera distribué dans le Publisac du 24 août pour les résidents de Sorel-Tracy. Les résidents des autres municipalités locales de la MRC le recevront quant à eux par la poste au cours des prochaines semaines.

Les gens sont invités à le conserver précieusement pour être informés de toutes les collectes à venir pour ce laps de temps.

Diminution de la fréquence de la collecte des déchets

Les gens remarqueront, en recevant le calendrier, que la fréquence de la collecte du bac à déchets est réduite à une fois par mois pour les mois de décembre à mars. En effet, c'est dans une volonté de réduire l'enfouissement des matières résiduelles et les coûts exorbitants y étant associés que cette décision a été prise. De plus, la génération des déchets en hiver est moindre. Cette collecte sera cependant maintenue aux deux semaines pour les mois d'avril à novembre.

Les déchets ne représentent qu'environ 10 % des matières générées. Ce qui veut dire que 90 % des matières peuvent être recyclées ou récupérées et plusieurs services sont offerts à la population pour y arriver : collecte des matières recyclables, collecte des matières organiques, avec bacs illimités, et les services d'un écocentre pour les résidus de construction, résidus domestiques dangereux et autres matières non collectées en bordure du chemin, telles que les appareils électriques et électroniques.

Par cette mesure, la MRC fait un pas de plus pour l'environnement!

-30-

Source : Josée-Ann Bergeron | MRC de Pierre-De Saurel
450 494-4296
jabergeron@mrcpierredesaurel.com

Société de transport collectif de Pierre-De Saurel

56, rue Charlotte, bureau 320, Sorel-Tracy

4 SERVICES DE TRANSPORT POUR MIEUX VOUS SERVIR

GENS DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL, DÈS LE 12 JUILLET, DÉPLACEZ-VOUS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC ET MÊME VERS LONGUEUIL

GRÂCE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL, DÉPLACEZ-VOUS VERS :

- Massueville
- Saint-Aimé
- Saint-David
- Sainte-Victoire-de-Sorel
- Saint-Gérard-Majella
- Saint-Ours
- Saint-Robert
- Saint-Roch-de-Richelieu
- Yamaska

Service offert de porte à porte.
Pour réserver un transport ou pour avoir de l'information : 450 746-7827

DÉPLACEZ-VOUS AUSSI VERS :

- Sainte-Anne-de-Sorel
- Saint-Joseph-de-Sorel
- Sorel-Tracy

Service offert de la porte vers un arrêt Taxibus et vice versa pour le retour.
Le service Taxibus dessert uniquement les municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Sorel-Tracy. Lorsque votre destination se trouve dans ces municipalités, vous avez le choix parmi 363 arrêts.
Pour réserver un transport ou pour avoir de l'information : 450 743-3336 ou 1 833 703-3336

- Tarifs variant de 5,25 $ à 8,25 $ et de 3,50 $ à 6,50 $ (tarif réduit*)
- Accompagnement parental pour les enfants de 6 ans et moins et consentement parental requis pour les enfants de 6 à 12 ans

GRÂCE AU TRANSPORT ADAPTÉ, LES PERSONNES HANDICAPÉES OU LIMITÉES SUR LE PLAN DE LA MOBILITÉ PEUVENT SE DÉPLACER

- Formulaire d'admission requis
- Service offert de porte à porte avec une assistance physique du conducteur
- Nouveaux services hors territoire à venir dès l'automne 2021 (Saint-Hyacinthe et Longueuil)
- Tarifs variant de 4,75 $ à 7,25 $ et de 3,25 $ à 4,75 $ (tarif réduit*)
- **Pour réserver un transport ou pour avoir de l'information : 450 746-7827**

GRÂCE AU TRANSPORT INTERRÉGIONAL, DÉPLACEZ-VOUS VERS LONGUEUIL

- Nouveaux services à venir dans les prochaines semaines
- **Pour avoir de l'information : 450 743-4411**

CARTE DE MEMBRE OBLIGATOIRE

2 façons de se la procurer :

- Se présenter aux bureaux de la STC, au 56, rue Charlotte, bureau 320, à Sorel-Tracy
- Réserver un transport qui vous conduira aux bureaux de la STC
- **Pour avoir de l'information : 450 743-3336 ou 1 833 703-3336**

*Le tarif réduit est réservé aux étudiants et aux personnes de 65 ans et plus.

MRC de Pierre-De Saurel

30 e anniversaire

Le carrefour communautaire L'ARC-EN-CIEL souligne ses 30 ans.

Le 31 mai dernier, le Carrefour atteignait le chiffre 30. De ce fait, nous nous sommes refait une beauté. Un tout nouveau logo redorera notre image qui a su faire sa place au sein de la communauté.

30 ans, ce sont des bénévoles, des membres, des employés, mais surtout des services offerts pour vous à Sainte-Victoire, Saint-Ours et tous les villages voisins. Une communauté en or que l'on souhaite remercier. Sans vous, nous ne pourrions exister.
Nous souhaitons faire perdurer les festivités tout au long de l'année. Restez aux aguets ! Une panoplie de surprises, d'évènements et de services pour tous les gens de la région.
Allez voir nos services pour les gens de Sainte-Victoire, Saint-Ours et de la région au :

450-785-2874, et au numéro sans frais 1-844-440-2874
Par courriel : carrefourarcenciel@outlook.ca.
Par facebook : @carrefourcommunautairearcenciel ·Centre communautaire

Merci

Paroissiens et paroissiennes

La présente pandémie ne cesse de faire des dommages, en plus de nous isoler et réduire les revenus de la Fabrique, elle nous aura privés de notre chorale depuis plus d'un an et ce avec un retour très aléatoire. Je veux ici remercier sa directrice Denise pour ses nombreuses heures de travail. Merci de nous avoir fait bénéficier de ton immense talent, merci aussi à tous les membres de ce chœur de chant très apprécié de tous. Vivement la fin du cauchemar qui nous frappe tout en espérant la reprise des chants lors des célébrations dominicales.

En plus la cessation des activités de la Chorale des funérailles a incité cette dernière à distribuer aux paroisses dont proviennent ses membres les surplus d'argent de leur trésorerie. Merci pour ce don généreux qui servira aux réparations de notre église. Nous souhaitons qu'une relève viendra perpétuer cette tradition.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier Linda Vallée qui, depuis le départ de Chantal Bessette à la préparation au sacrement du baptême, s'est dévouée sans compter à cette cause, faisant bénéficier les familles de sa grande expérience comme animatrice de pastoral. Merci Linda pour cette aide apportée à notre communauté, tous ont vraiment apprécié, au plaisir de te revoir bientôt.

Lors de Ste-Victoire en fête nous aurons une messe, qui cette année sera célébrée à l'église, bienvenue à nos visiteurs.

D'ici la fin de l'année, nous continuerons à vous tenir informés de la progression des dons et des travaux.

Vos dons et contributions peuvent être remis au bureau de la Fabrique les lundis et mercredis après-midi ou adressés ainsi : Fabrique de Ste-Victoire, 519 Rang Sud, Ste-Victoire-de-Sorel, J0G 1T0. Le numéro de téléphone est le (450) 782-2127

Tout don à la Fabrique donne droit à un reçu pour fin d'impôt.

André Breton, président Conseil de Fabrique

Bibliothèque Ste-Victoire

Horaire de juin à septembre 2021

Veuillez prendre note que la bibliothèque sera ouverte les lundis de 19h à 20h et les mercredis de 13h à 14h30 pour tout l'été jusqu'à la fête du travail en septembre.

Vous pouvez toujours envoyer un courriel au : 061.biblio@gmail.com si vous avez des questions.

Heures d'ouverture
Lundi, Mardi et Jeudi: 19h-20h
Mercredi: 13h-15h Dimanche: 10h-11h30
Téléphone: (450) 782-3111 *230
www.mabibliotheque.ca

Il est toujours possible de louer des livres numériques
si vous êtes abonnés à la bibliothèque.

FACEBOOK

Aimez notre page facebook : bibliothequesaintevictoiredesorel et partagez.

Nicole Martel, responsable

Gaby Trépanier Excavation

Transport en vrac, pierre et sable, terre de surface, terre noire ,fosse septique, champs dépuration, bouteuse, pépine et terrassement

Location de pelle mécanique

DEPUIS 1978
MINÉRAUX MART INC.

LE CENTRE SPORTIF EST OUVERT CET ÉTÉ

KINO GYM-ATOUT
Différents types d'abonnement de 1 à 12 mois

Tous nos abonnements incluent :
- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé

SPÉCIAL 3 MOIS ÉTÉ
- 120$* : étudiant et aîné
- 150$: adulte

ACTIVITÉS DE GYMNASE
- Location de gymnases
- Badminton libre, pickleball, etc

Taxes en sus.
**Tarif applicable aux membres du programme Cégep-Municipalités.*

CÉGEP SOREL TRACY
Centre sportif

3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY

WWW.CEGEPST.QC.CA/CENTRE-SPORTIF

450 743-9127

MESSAGES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Daniel Coutu 450-782-3111 #231

PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

PERMIS DE BRÛLAGE

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. www.sopfeu.qc.ca

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

Classe rencontre pré-maternelle de Sainte-Victoire

Inscriptions en tout temps!

Si tu as entre 3 ans, 4 ans ou 5 ans et que tu veux t'amuser, bricoler, échanger avec d'autres amis, alors demande à maman ou papa de me téléphoner.

Info: Claudette Bourassa,
responsable et animatrice
(450) 782-2617

GIMATECH

ÉLECTRIQUE INC.

JARDINS DU PETIT COTEAU

Jean Martel
Président

1289A, chemin des Patriotes, Sorel-Tracy (Québec) J3P 2N4
450 746-4554 - Cell.: 450 561-9742
courriel : jean.martel@jardinsdupetitcoteau.ca

PLOMBERIE 4000 INC

Jacques Bouchard 450-743-2579
17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0
Courriel : plomberie4000@videotron.ca

Résidentiel, commercial et industriel

CMMTQ

MAÇONNERIE Desrosiers inc.
RBQ: 2646-1939-45

- Brique
- Bloc
- Pierre

Résidentiel - Commercial - Industriel - Institutionnel

Tél.: (450) 742-6842

Fax sur demande

www.maconneriedesrosiers.com
maconneriedesrosiers@videotron.ca

Services d'hébergement pour personnes retraitées

incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage

Résidence du Carré Royal

- **Environnement sécuritaire**
- **Surveillance 24 heures**
- **Suivi de la prise de médicaments**
- **Soins de préposés**
- **Accès pour mobilité réduite**

BASE DE PLEIN AIR
VILLE LA JOIE
AU COEUR DE LA NATURE

Serge Lavoie
Directeur général
450 782-2145

150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0
F. 450 782-2150 • www.villelajoie.com • info@villelajoie.com

Manon St-Pierre
30 ans expérience

546, Rang Prescott
Ste-Victoire-de-Sorel,
QC J0G 1T0

tel. 450 782-3684

MANON ST-PIERRE
COIFFURE

CHÂTEAU LANGELIER

MICHEL LANGELIER Directeur général

1000 chemin des Patriotes | Sorel-Tracy (Québec) J3P 2M2
T. : 450.855.3300 | C. : 450.880.0157
mlangelier@chateaulangelier.com

AAM

ACIER ARMATURE MONTÉRÉGIE

R.B.Q. : 8319-0835-36
www.optilog.com/acieram
acieram@videotron.ca

Claude Dufault, propriétaire

tél. : (450) 782-3993
fax. : (450) 782-3994
cell. : (450) 517-3091
525 rang Nord,
Sainte-Victoire de Sorel (Qc)
J0G 1T0

Fournitures, pliage, pose

div. 9153-4933 Québec inc.

PHILÉMON COURCHESNE INDUSTRIES INC.

DÉCOUPE LASER

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438
info@philemoncourchesne.com

CMMTQ

LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com *LouisPlamondonBQ*

DELISLE-DELISLE, AVOCAT

Me Conrad Delisle

1950, boul. René-Gauthier, suite 203

Varennes (Qc) J3X 1P5

Tél. : 514-891-3659

conrad@delisleetdelisle.com

Daniel **GAUTHIER TRANSMISSION**

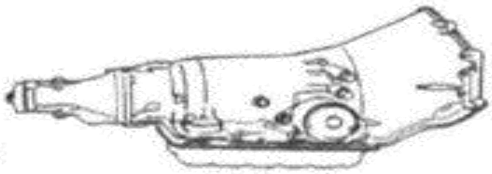

Réparation transmission
Automatique et manuelle de tous genres
568, rang Prescott (chemin Ste-Victoire)
450-782-3260/450-780-2601

CÉVIMEC-BTF
ÉVALUATEURS AGRÉÉS

ALMA
DOLBEAU-MISTASSINI
DRUMMONDVILLE
ROBERVAL
SAGUENAY
SOREL-TRACY

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis 50 ans

CERTIFIÉ ISO-9001 : 2008

453, rue Lindsay, local 102
Drummondville (QC) J2B 1G9
Téléphone : **819 477-9515**
Télécopieur : **819 477-8471**

www.cevimecbtf.com

U2R
Usinage Deux Rives Inc.

CWB bsi. ISO 9001 Quality Management FM66779

244, rang Sud
Ste-Victoire-de-Sorel
Québec J0G 1T0

Jean-François Villiard
Président

Cell.: 450 780-6399
Tél.: 450 782-2581
Téléc.: 450 782-2595
jfvilliard@u2r.ca

Usinage CNC • conventionnel • tuyauterie • assemblage • soudure • peinture

Tout ***pour vous,*** *près de chez vous!*

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ

Grande variété de ***bières importées*** *et* ***québécoises*** *à des prix compétitifs!*

TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

ÉPICERIE

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et **Stéphane Lanteigne,** propriétaires

Heures d'ouverture :
En semaine : de 7 h à 21h
Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

Harnois Groupe pétrolier

SAQ AGENCE

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**

Dufault et fils

261, montée Sainte-Victoire

Sainte-Victoire-de-Sorel, Qc

J0G 1T0

Épicerie Sainte-Victoire

Bière • SAQ • Aliments congelés

RABAIS MULTIPLES

Ouvert tous les jours, même les jours fériés

450 782-2130

324 Montée Ste-Victoire

Ste-Victoire-de-Sorel, QC, J0G 1T0

loto-québec

DRAINAGE RICHELIEU

398, Montée Sainte-Victoire
Sainte-Victoire-de-Sorel
J0G 1T0

B.N.Q.: 1114
R.B.Q.: 1464-2516-71

Téléphone: 1 855-782-2242
Télécopieur: 1 450-782-2336
www.drainagerichelieu.com

Maxime Duval
450-782-2242

Drainage souterrain et irrigation,
arpentage GPS
DRAINS - PONCEAUX - ACCESSOIRES

CAMPING RIMBO

Mariette & Francois Arpin

269, rang Rhimbeault

Sainte-Victoire-de-Sorel

CPA

Andréanne Dumont, CPA

Services comptables professionnels

450-780-6732

Services aux particuliers

- Déclarations fiscales
- États financiers pour travailleur autonome
- Comptabilité générale

Services aux entreprises

- États financiers
- Mission de compilation (Avis au lecteur)
- Mission d'examen
- Déclarations fiscales
- Comptabilité générale
- Services-conseil

NOTRE CAMPAGNE

UN MILIEU DE VIE

À PARTAGER

COMPLICE des initiatives de sa communauté, **Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

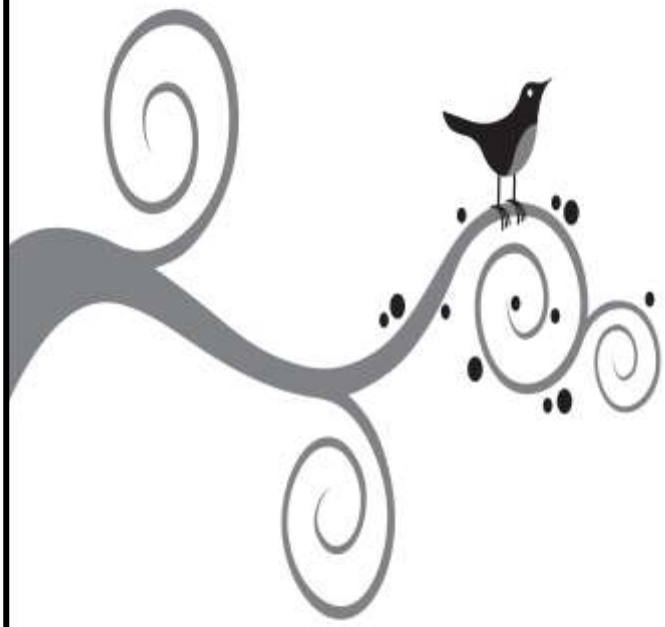

Desjardins

450 746 7000

Coopérer pour créer l'avenir

VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX …

INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au

450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.

Fabrique de Sainte-Victoire

519, rang Sud: 450-782-2127

Heures d'ouverture du secrétariat

Lundi, mercredi et jeudi de 13 h à 15 h 30

Dimanche	***22 août***	***10h45***
Dimanche	***5 sept.***	***10h45***
Dimanche	***19 sept.***	***10h45***
Dimanche	***3 oct.***	***10h45***

Les consignes suivantes devront être respectées:

- *Lavage des mains obligatoire*
- *Port du masque*
- *Distanciation de 2 m*

EN CAS D'URGENCE : 9-1-1
INFO SANTÉ: 8-1-1
INFO ROUTE: 5-1-1
MUNICIPALITÉ: 450-782-3111

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bibliothèque:	450-782-3111 #230
Braconnage (S.O.S.):	1-800-463-2191
Bureau de poste:	450-782-3059
Centre récréatif:	450-782-2406
Chalet Jean-Morin:	450-782-3112
Chalet Pierre-Arpin:	450-782-3307
Contrôle Animalier :	450-746-7272
Croix Rouge Canadienne:	1-877-362-2433
École Ste-Victoire:	450-746-3511
Fabrique (Église):	450-782-2127